

Introduction

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) considère que les espèces exotiques envahissantes (EEE) représentent une cause majeure de perte de biodiversité dans le monde. Ces espèces dégradent les écosystèmes, perturbent les activités anthropiques et peuvent présenter des risques sanitaires. Par exemple, les développements très denses de plantes des berges comme les renouées (*Reynoutria sp*) ou de plantes amphibies comme les jussies (*Ludwigia sp*) peuvent gêner, selon les situations, la plupart des usages des milieux aquatiques. L'écrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*) modifie profondément le fonctionnement des milieux qu'elle colonise en exerçant une forte prédation sur la végétation aquatiques et la benthofaune. Les accumulations de moules zébrées (*Dreissena polymorpha*) peuvent obstruer les installations anthropiques et notamment les circuits de refroidissement des centrales de production électrique. Enfin, d'autres espèces peuvent propager des maladies. C'est par exemple le cas du rat musqué (*Ondatra zibethicus*) pouvant contaminer les eaux via des bactéries leptospires, présentes dans ses urines, et qui provoquent, chez l'Homme, la leptospirose, maladie très dangereuse, parfois mortelle.

Depuis quelques décennies, la croissance permanente des impacts de ces espèces ont amené les gestionnaires des milieux naturels à réagir de plus en plus pour tenter de réguler leurs développements et une conscience collective sur cette problématique est en train d'émerger. Les connaissances acquises montrent qu'il est difficile d'éradiquer une espèce une fois sa prolifération commencée et que seule la rapidité des interventions dès la découverte d'une nouvelle espèce peut laisser espérer cette éradication. C'est pourquoi il est essentiel de mettre à disposition de tous les acteurs de la sphère « environnement », y compris du grand public, des outils améliorant la prise de conscience sur ces espèces, permettant les plus possible de les identifier afin de contribuer à leur gestion optimale.

GT-IBMA : Le groupe de travail «invasions biologiques en milieux aquatiques », créé en 2009, est coordonné conjointement par le Comité français de l'UICN et l'ONEMA depuis 2014. Ses objectifs sont d'apporter un appui à tous les acteurs concernés par la thématique des espèces exotiques envahissantes en synthétisant et rendant accessibles les connaissances acquises sur les modes de gestion de ces espèces et en développant des outils d'aide à la gestion. Pour mener à bien ses activités, il mobilise un réseau d'une cinquantaine de membres issus de différentes parties prenantes (gestionnaires d'espaces, services des collectivités territoriales et de l'Etat, établissements publics, chercheurs...).

Espèces Exotiques Envahissantes (également appelées « espèces invasives ») : Espèces, ou taxon inférieur (inclus toutes les parties, gamètes, graines, œufs ou propagules de la dite espèce pouvant survivre ultérieurement et se reproduire), introduits du fait de l'influence de l'homme, dans des zones hors de son aire de répartition naturelle (passée ou présente) et de son aire de dispersion potentielle et qui menace la diversité biologique indigène ou qui a d'autres conséquences imprévues (économiques ou sanitaires par exemple).

C'est dans cet esprit que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) en partenariat avec le Groupe de Travail sur les Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques (GT IBMA) a réalisé un recueil de fiches d'identifications d'Espèces Exotiques Envahissantes présentes principalement dans les milieux aquatiques. En permettant à ses utilisateurs d'identifier plus facilement ces différentes espèces, ce recueil permettra d'améliorer les connaissances sur la répartition de celles déjà largement présentes en France métropolitaine et de détecter précocement d'autres espèces actuellement en phase de colonisation.

Ce recueil décrit 83 espèces, 46 animales et 33 végétales. Certaines de ces espèces sont des EEE avérées (telles que les jussies), d'autres le sont potentiellement (comme l'anodonte chinoise *Sinanodonta woodiana*) et d'autres encore viennent juste de passer la frontière du territoire métropolitain (gobie fluviatile *Neogobius fluviatilis*). Toutes les fiches sont illustrées ce qui facilite l'utilisation des critères d'identification des espèces. Elles ont été validées par un spécialiste du taxon considéré.

Crédits photo : Les photos présentes dans les fiches d'identification ne sont, pour la plupart, pas libres de droit. Les auteurs ont donné leur accord pour une utilisation, non commerciale, au sein des présentes fiches uniquement. Merci de ne pas réutiliser ces photos sans avoir obtenu, préalablement, une autorisation des auteurs.

Vison d'Amérique : *Neovison vison*

(Schreber, 1777)

Critères de détermination

Famille des Mustélidés

Mensurations : dimorphisme sexuel marqué en faveur du mâle. En nature, les mâles pèsent de 850 g à 1 kg et les femelles de 450 à 800 g. La longueur totale, queue comprise est de 70 cm pour les plus gros mâles et de 65 cm pour les plus grosses femelles. La queue varie de 13 à 23 cm selon les individus.



Corps : allongé, cylindrique, campé sur de courtes pattes. Les doigts sont reliés par une semi-palmure bien individualisée, recouverte de poils courts. La queue atteint environ la moitié de la longueur du corps. La tête est légèrement aplatie, pointue avec des petites oreilles arrondies.



Pelage : uniformément marron, presque noir et luisant. Une tache blanche asymétrique, aux contours irréguliers occupe la lèvre inférieure et le menton, plus rarement la lèvre supérieure (c'est le cas chez 6% des adultes dans l'ouest de la France). Des taches blanches s'observent parfois sur la gorge, la poitrine ou la partie ventrale du corps.

Confusion possible

Putois *Mustela putorius* : la bourre du pelage, sombre chez le vison d'Amérique est jaunâtre et bien visible sur les flancs chez le putois, y compris pour les phases sombres de cette espèce. Masque facial généralement bien visibles chez le putois avec des marques claires, d'extensions variables, sur le museau, le front et les joues.

Vison d'Europe *Mustela lutreola* : la **détermination nécessite un examen minutieux**. Pour les deux espèces de visons, il existe un ensemble de critères (physionomie, taille, poids, marques blanches de la tête et du corps) présentant une grande variabilité individuelle. Le meilleur critère de distinction demeure les marques blanches de la tête. Un vison ne présentant pas de blanc à la lèvre supérieure peut être identifié comme un vison d'Amérique, tandis qu'un animal présentant des taches blanches doit être étudié avec attention : une tache blanche et symétrique des deux côté du nez permet d'identifier un vison d'Europe. Au contraire, une tache asymétrique ou un ensemble de petites taches disjointes signalent un vison d'Amérique. Chez le vison d'Amérique, le pelage est généralement plus sombre (presque noir) et plus luisant, mais aussi plus régulier, plus fourni et plus lustré que celui du vison d'Europe

Biologie & Ecologie

Reproduction : Maturité sexuelle à 10-11 mois. Dans les régions européennes de présence, la période de rut s'étend de la fin-février à début avril. L'ovulation est induite par la copulation et l'œuf fécondé reste à l'état quiescent pendant un temps plus ou moins long (ovo-implantation différée). La gestation peut durer ainsi de 36 à 76 jours mais le développement embryonnaire ne dure que 28 à 33 jours après l'implantation de l'œuf dans l'utérus. Les naissances s'échelonnent en avril-mai. Les jeunes (de 4 à 6 en moyenne) naissent dans un terrier ou un trou à la base d'un arbre, dans un tronc creux ou parmi les rochers.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Habitat : animal en grande partie tributaire de la présence de l'eau. En France, il occupe la grande variété des habitats aquatiques, principalement le long des cours d'eau jusque dans les hauts bassins. Il est présent dans les canaux, les étangs et les marais. Il s'observe dans les eaux saumâtres. Il utilise les terriers creusés dans les berges et les excavations entre les racines des arbres mais peut gîter en plein air, à même le sol, dans les roseaux et les fourrés par exemple

Origine & Apparition

L'aire de répartition originelle est limitée à l'Amérique du Nord. Les premières tentatives d'élevage pelletiers de cette espèce sont apparues aux États-Unis vers 1870. En France, l'élevage débute en Haute-Savoie, en 1926, par l'importation de 15 reproducteurs provenant d'un élevage des États-Unis, mais il ne prendra un véritable essor qu'au cours des années 1950-1960. Cette activité s'est soldée par des évasions d'animaux contribuant à la constitution de populations sauvages (férales) occupant de vastes secteurs en France. Dans les années 1970, l'espèce s'acclimate en Bretagne. L'enquête de 1999 met en évidence l'existence de trois populations sauvages. La première occupait la majeure partie de la région Bretagne et poursuivait son expansion vers la Normandie et les Pays-de-Loire. La seconde, localisée dans le nord du département de la Charente, occupait la haute vallée de la Charente et différents affluents. La troisième occupait plusieurs secteurs du réseau hydrographique de l'Adour (Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques, Gers et des Landes) et entrait en contact avec les populations relictuelles du vison d'Europe (*Mustela lutreola*) du Sud-Ouest du pays, dans la Chalosse et le Bas Armagnac. Depuis cette enquête de 1999, des changements importants ont été observés, en terme de colonisation à partir des foyers de dispersion actifs connus mais également avec l'apparition d'un nouveau foyer de dispersion qui a fait souche dans la Montagne Noire (Tarn et Hérault) et s'étend déjà dans plusieurs départements voisins.

ATTENTION : En cas de doute, le mieux est de faire appel au diagnostic d'un spécialiste des carnivores (service départemental de l'ONCFS) pour une identification fiable, surtout sur les secteurs du Plan National d'Action Vison d'Europe (Aquitaine, Poitou-Charentes, Vendée, Gers et Hautes-Pyrénées).

Coordination : Florent LAMAND

Maquette : Gwendoline LACQUEMENT

Rédaction : François LEGER

Contribution : Emmanuelle SARAT

Validation : François LEGER

Sources

<http://www.invabio.fr> (consultation : Août 2014)

Vallance M., 2007. Faune Sauvage de France. Biologie, habitats et gestion. Gerfaut, Paris, 416 p.

Sarat E. (coord.) 2012. Vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire (hors poissons) : connaissances et expériences de gestion. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Plan Loire Grandeur Nature, 128pp.

Bellefroid M.N. et Rosoux R. (2005). Le vison d'Europe. Belin (Éveil nature), Paris, 96 p.

Léger F. et Ruetta S. (2005). Le vison d'Amérique, une espèce qui se développe en France... Résultats d'une enquête nationale réalisée en 1999. Faune sauvage, 266 : 29-36.

Réglementation

Il fait partie des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (AM du 26/06/1987) et est inscrit sur la liste des espèces classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il fait partie des espèces animales (vertébrés) interdites d'introduction dans le milieu naturel (AM du 10/07/2010). Sa détention est soumise à autorisation (AM du 10/08/2004).